



Impossibilité de récupérer mon permis perdu faute de points

Par quickpmlo

Bonsoir à tous,

J'ai perdu mon permis faute de points mi-janvier 2022. Je l'ai donc renvoyé à la préfecture par courrier, comme indiqué par la procédure.

A ce jour, je n'ai toujours pas reçu la référence 44, qui aurait dû me permettre de repasser le code et récupérer mon permis à partir de mi-juillet.

Après plusieurs contacts avec la préfecture, le souci semble être que mon dossier n'est toujours pas enregistré au niveau du ministère et, donc, tout est bloqué.

Le pompon, lors de mon dernier contact en janvier avec un fonctionnaire de la préfecture début janvier 2023, c'est qu'on m'annonce que puisque je n'ai pas repassé mon code en temps et en heure, il faudra aussi que je repasse la conduite...

Je suis désespéré (chaque contact avec la préfecture est teintée de condescendance...) et ne sais pas quels sont mes recours. Puis-je saisir un juge afin d'obliger l'administration à faire son travail ? Puis-je obtenir des dommages et intérêts, c'est-à-dire ne devoir que repasser le code, voire récupérer mon permis sans contre-partie ?

Je vous remercie pour votre aide.

Cordialement.